



## 67691 - L'imam qui dirige la prière pour des innovateurs

---

### question

Est-il permis de servir d'imam à des innovateurs qui refusent d'obéir aux conseils de leur imam ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Les innovations n'ont pas toutes le même degré (de gravité) ; certaines affectent le credo et d'autres concernent les pratiques religieuses secondaires. Certaines excluent leurs auteurs de l'Islam ; d'autres n'ont pas cet effet. Certaines peuvent être considérées par le prédicateur comme une innovation alors qu'elles ne le sont pas. Car le jugement de ce dernier peut être mal fondé ou faible ou erroné. Et ce qu'il incrimine peut être basé sur une opinion sur la question que le prédicateur ne sait pas.

On pose souvent des questions à propos d'innovations commises par l'imam pour savoir si l'on peut continuer de prier sous sa direction. Cette question fait l'objet d'une différenciation bien connue. Il n'est pas permis de prier derrière un imam coupable d'innovations incompatibles avec la foi. Si ses innovations ne sont pas de cette nature on peut prier sous sa direction. Mais il vaut mieux se choisir un imam issu des partisans de la Sunna. A ce propos, Al-Hassan al-Basri (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : **Prie derrière lui puisqu'il assumera tout seul ses innovations .**

Si la question concerne des innovations commises par ceux qui prient sous la direction de l'imam et si elle est posée par celui-ci, c'est alors bizarre parce que la mission de l'imam ne se limite pas à la direction de la prière car elle englobe la prédication, l'enseignement et les conseils.

Il est fréquent que l'imam dirige la prière pour une population comprenant des gens qui se rasent



la barbe, des usuriers, des médisants, des colporteurs et d'autres qui maltraitent leurs parents. Ces gens-là sont la cible de la prédication que l'imam doit pratiquer dans la mosquée. L'appel à Allah Très Haut et l'enseignement au profit des gens constituent la mission des prophètes. Ces deux tâches incombent à toute personne ayant reçu une partie fut-elle minime de science (religieuse).

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) corrigeait les fautes de ses compagnons au fur et à mesure qu'il les constatait.

- Quand il vit un fidèle qui priait mal puisqu'il n'effectuait pas l'inclinaison et la prosternation correctement, il lui apprit les modalités de la prière. (cité par al-Boukhari et Mouslim).
- Quand Muawiya ibn al-Hakam parla au cours de la prière, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui apprit qu'on ne pouvait pas discuter tout en priant » (rapporté par Mouslim).
- Quand un bédouin urina dans la mosquée du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui expliqua que la mosquée est à mettre à l'abri de toute saleté. Il y a encore de nombreux autres exemples.

Si l'imam vérifie que ce que font certains prieurs est une innovation contraire à la charia, il doit les inviter à observer la meilleure conduite. Il peut profiter des occasions appropriées pour leur prodiguer des conseils et les orienter de différentes manières :

- il peut réciter quelques versets déterminés du Coran et en donner l'explication après la prière ;
- il peut inviter des prédicateurs ou étudiants à faire des conférences ou dispenser des cours concernant l'importance de la Sunna et la nécessité de s'y conformer ;
- il peut procéder à la distribution de dépliants et de petits livres ;
- il peut aménager une bibliothèque audio et encourager les gens à en emprunter (des éléments) ;
- il doit être bien instruit, doux et sage. Il doit surtout être sincère et véridique dans son amour pour les gens afin de mériter l'assistance (divine) et le succès.



Cheikh Abd al-Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes : « Si les hommes ou les femmes invitées à pratiquer l’Islam sont influencés par une culture donnée ou vivent dans des sociétés ayant ses propres spécificités, quel est le meilleur moyen de s’adresser à eux ?

Il a répondu ainsi : « Les moyens que le prédicateur doit employer consistent à leur faire constater les erreurs et innovations et autres choses contraires à la charia qui entachent les doctrines qui les a influencés et les sociétés dans lesquelles ils vivent. Ensuite, il les invite à soumettre toute question qui ne leur est pas clair à l’arbitrage équitable du livre d’Allah et de la Sunna de Son Messenger (bénédiction et salut soient sur lui). Tout ce qui s’avère conforme aux deux (livre et Sunna) doit être considéré comme une partie intégrante de la charia. Et tout ce qui leur est contraire doit être rejeté, d’où qu’il vienne.

C’est ainsi que les ulémas soumettaient les questions controversées aux arguments tirés de la charia. Ce qui est étayé par ces arguments doit être maintenu et ce qui s’y oppose doit être rejeté, même s’il nous vient d’un homme important. Car la vérité est supérieure à tous. Il en est de même des habitudes et mœurs contraires à la charia; il faut les abandonner même si nous les avons reçues des ancêtres ou des maîtres. En effet, il faut que tout le monde se cramponne à ce qui fait l’objet de l’ordre d’Allah et de Son messenger (bénédiction et salut soient sur lui), ordre qui constitue la seule voie de salut. A ce propos Allah le Puissant et Majestueux dit : **"Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez- le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie."Voilà ce qu' Il vous enjoint. Ainsi atteindrez- vous la piété.** (Coran, 6 : 153). Allah est le garant de l’assistance.

Madjmou’ fatawa de Cheikh Ibn Baz, 4/240-241). Cherchez l’assistance d’Allah Très Haut et profitez de l’expérience de vos frères imam dans votre manière de traiter avec les fidèles et de leur prodiguer de bons conseils, vous trouverez un grand bien et bénéficiez d’une immense récompense.